



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DES SOMMETS ET VERSANTS ORIENTAUX DE LA MARGERIDE

*Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2012 – espace
multimédia de Saugues*

Le Puy-en-Velay, le **20 DEC. 2012**

PERSONNES PRESENTES

Etaients présents :

- M. MOUCHET Serge, conseiller général du canton de Saugues
- M. André BERGEIRE, mairie de Saugues
- M. Gérard MERLE, mairie de Chanaleilles
- M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
- Mme Flora PLANCHON, DDT 43
- M. David SANTERRE, ONEMA 43
- M. Michel MOULIN, ONF Saugues
- Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
- M. Jean-Claude PULVERIC, AAPPMA de Saugues, FDPPMA 43
- M. Bruno FOURNIER, CRPF 43
- M. Jean-Philippe BOST, Comité départemental de la randonnée pédestre 43
- Melle Aurélie SOISSONS, Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne
- M. Laurent SEYTRE, Conservatoire botanique national du Massif-Central
- Mme Véronique MOREL, Conseil Général de la Haute-Loire
- Mme Cathy ESPERET, Conseil Général 43
- M. Gérard PIGNOL, Conseil Général de la Haute-Loire
- M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier
- M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

S'étaient excusés :

- Conseil Régional d'Auvergne
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 43
- Chambre des métiers
- OTI des Gorges de l'Allier

Hôtel du département.

1, Place Monseigneur de Galard
BP 310 - 43011 Le Puy en Velay cedex
tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99
conseilgeneral@cg43.fr

DECISIONS

M. Mouchet, Président du Comité de pilotage, accueille les participants et ouvre la séance. Il rappelle que le DOCOB du site a été validé en 2008, que le Conseil Général de la Haute-Loire a été élu structure porteuse du site, et que le SMAT du Haut-Allier en est la structure animatrice. M. Mouchet indique également l'ordre du jour de la réunion, à savoir les actions qui ont été menées entre 2010 et 2012, la programmation 2013, et les actions réalisées sur le Domaine du Sauvage. Il passe la parole à M. Olgagnol pour la présentation détaillée de ces éléments.

1) Actions menées depuis 2010

➤ Bilan de la contractualisation

M. Olgagnol rappelle qu'en termes de contractualisation, des mesures agro-environnementales territorialisées avaient été souscrites sur la commune de Grèzes (secteur de la Cham Minières). En 2011, le Conseil Général de la Haute-Loire s'est engagé dans la Charte Natura 2000, sur une surface de 217,75 hectares (Domaine du Sauvage).

En ce qui concerne les suivis scientifiques et techniques, les actions réalisées sont les suivantes :

➤ Etude hydrogéomorphologique de la tourbière de La Loubeyre :

Le bureau d'études Holocène environnement a étudié, grâce à des mesures de hauteur de tourbe, des carottages et des observations de terrain, le fonctionnement de ce grand ensemble tourbeux. Les principales conclusions indiquent un complexe en relatif bon état de conservation, malgré des traces de dégradations ponctuelles liées à des événements anciens (essais de drainages, incendie, fossé lié à l'étang DFCI). Les plantations d'épicéas situées alentour, ainsi que les prélèvements en eau potable situés sur l'autre versant peuvent influencer la ressource en eau au détriment des tourbières.

M. Merle souligne que le fossé n'a pas été réalisé par les agriculteurs. Cette rase date de 1956 et n'a jamais été retouchée depuis.

M. Moulin soulève la question du périmètre, en rappelant que les plus belles stations de bouleau nain ne sont pas incluses dans le site, et que ce n'est pas cohérent. Il demande si ce périmètre est susceptible d'évoluer.

M. Tabourin répond qu'à ce jour, l'Etat français est dans les objectifs de la Commission Européenne en termes de surfaces des sites Natura 2000. L'extension des sites n'est donc pas une demande actuellement. En revanche, il est possible d'améliorer la fonctionnalité du site en ajustant à la marge le périmètre (calage sur limites de parcelles cadastrales), mais plutôt lors de la révision du Document d'objectifs. Ce site est plutôt dans une phase d'acquisition de connaissances, la modification du périmètre pourra se concevoir dans un second temps.

M. Merle indique qu'il n'y a pas eu de concertation lors de l'élaboration du premier périmètre, et qu'il n'est pas question de l'étendre. Il estime qu'il est nécessaire de garder des zones témoins hors du site pour pouvoir comparer l'état de conservation à l'intérieur et à l'extérieur du site Natura 2000.

M. Tabourin précise qu'une modification du périmètre n'entraîne pas forcément une extension, et que ce peut être l'occasion de retirer des zones

écologiquement peu intéressantes (plantations d'épicéas) et d'en intégrer de plus riches (tourbières à bouleau nain).

➤ Etude diachronique des paysages végétaux

Le Conservatoire Botanique national du Massif-Central a réalisé, à partir de photographies aériennes prises à différentes périodes depuis 1948, une analyse de l'évolution de la couverture végétale sur l'actuel site Natura 2000. Laurent Seytre, du Conservatoire botanique, présente en détail l'évolution sur chacun des 4 secteurs du site. Les observations sont variables selon les secteurs :

- Sur la Cham Minières, la proportion entre milieux ouverts et milieux boisés est restée sensiblement identique. La principale modification observée est un drainage avec rectification du cours d'eau, qui a sensiblement modifié le milieu (modification des conditions hydrologiques).
- Sur le secteur de Montchauvet, la principale modification observée concerne la transformation d'une partie des landes en plantations d'épicéas, et la couverture progressive des autres landes par le pin sylvestre, traduisant une déprise agricole.
- Sur le secteur de La Loubeyre - Truc de la Garde, les changements sont les plus importants. En 1948, le secteur était quasi – intégralement occupé par des milieux ouverts (pelouses, prairies, prairies humides ou tourbeuses, landes sèches, ...), entretenu par du pâturage et en mosaïque avec quelques bouquets de hêtraies. Une grande partie de ces milieux ouverts a été convertie en plantations d'épicéas entre 1976 et 1985. Ces changements traduisent d'une certaine manière la déprise agricole.
- Sur le secteur du Sauvage, la proportion entre milieux ouverts et boisés a relativement peu évolué. Cependant, certaines parcelles ont subi des modifications de pratiques, passant de cultures à des prairies de fauche et de pâture.

M. Merle indique qu'une des nouvelles prairies de fauche était cultivée (blé) jusque dans les années 1970 sur le Domaine du Sauvage. Il souligne également que la déprise agricole n'est pas seule responsable des plantations d'épicéas, mais qu'il s'agissait bien d'une volonté de l'Etat.

M. Moulin ajoute que l'évolution de ces plantations, spontanément, conduira à l'apparition du hêtre en mélange avec l'épicéa.

M. Merle indique que de jeunes épicéas apparaissent dans le complexe tourbeux de La Loubeyre, et que les exploitants s'efforcent de les éliminer. Ils souhaiteraient d'ailleurs être rémunérés pour cela, par le biais des sections (ce qui n'est pas possible aujourd'hui).

M. Moulin indique que certains feuillus colonisent également les tourbières (bouleaux, saules) et que les pins finissent par dépérir dans les tourbières.

➤ Complément d'inventaire et de caractérisation des hêtraies

Les hêtraies du site étant auparavant mal connues, un complément de connaissances a été effectué par l'Office national des forêts (M. Le Coquen). Il révèle que les principales hêtraies d'intérêt communautaire se trouvent sur le secteur de Montchauvet. D'autres sont présentes sur le secteur de La Loubeyre – Truc de la Garde – Montricoux, mais dans de plus faibles proportions. Les hêtraies à houx (code 9120) sont dans un état de conservation altéré, notamment par manque de gros bois. Les hêtraies à Erable et Oseille à feuille d'Arum sont quant à elles dans un bon état de

Hôtel du département.

1, Place Monseigneur de Galard

BP 310 - 43011 Le Puy en Velay cedex

tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99

conseilgeneral@cg43.fr

conservation, certains secteurs du Montchauvet étant même dans un état proche de l'optimal. Cette étude a été valorisée en 2012 auprès des propriétaires forestiers lors d'une réunion d'information.

➤ Suivi des populations de Lépidoptères

Le Document d'objectifs fait apparaître des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire sur le site (Damier de la succise, Nacré de la canneberge et Azuré des mouillères), mais pas de données concrètes. Un suivi a été effectué par le bureau d'études In Situ, avec une phase de terrain durant l'été 2012. Les zones parcourues se trouvent essentiellement sur le Domaine du Sauvage, la prospection sur le secteur de La Loubeyre – Montricoux ayant été limitée. Ce suivi révèle la présence effective du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et de l'Azuré des Mouillères (*Maculinea alcon*) sur le domaine du Sauvage, surtout dans les prairies situées autour des bâtiments de la ferme du Sauvage. Concernant *Maculinea alcon*, deux formes ont été observées : *Maculinea alcon alcon* et *Maculinea alcon rebeli*.

Melle Soissons explique que la différenciation des deux formes de *Maculinea alcon* est assez difficile, et demande comment ces deux formes ont été déterminées. Elle explique qu'il s'agit d'une seule sous-espèce qui pond sur 2 espèces différentes de gentiane. L'écotype *Maculinea alcon rebeli* a comme plante hôte la Gentiane croisette alors que l'écotype *Maculinea alcon alcon* utilise la Gentiane pneumonanthe. A priori la Gentiane croisette ne serait pas présente sur le site mais il serait intéressant d'étudier les potentialités de ponte sur la Gentiane jaune.

M. Oagnol propose que le bureau d'études et le CEN Auvergne prennent contact pour éclaircir cela.

➤ Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

En 2009, un premier état des lieux et la définition de placettes avaient été effectués par le Conservatoire botanique national du Massif Central. Afin de suivre l'évolution de l'état de conservation de ces habitats, un second passage a été réalisé durant l'été 2012. Les premières analyses donnent les résultats suivants :

Les milieux prairiaux restent dans un bon état de conservation, et certains s'améliorent (prairies de fauche pas encore matures sur lesquelles la richesse floristique s'est améliorée, et où des espèces montagnardes sont arrivées).

Les milieux tourbeux sont dans un état stable au bout de ces trois années. Les tourbières de transition progressent vers le haut-marais, il s'agit d'une évolution normale.

Les prairies humides du secteur de la Cham minières semblent s'orienter vers l'eutrophisation, mais les résultats sont à relativiser, à mettre en relation avec les drainages, et à apprécier sur un plus long terme. Le facteur climatique n'est pas à exclure non plus.

Les landes n'ont pas subi d'importantes transformations, le recouvrement progressif par le pin sylvestre pose cependant un problème sur le long terme.

La végétation des rivières (placette sur le Domaine du Sauvage) basée sur la callitriche et le myriophylle est en expansion, ce qui indique un bon état du cours d'eau. Sur une des placettes, il a été observé une régression de la mégaphorbiaie due à un pâturage trop important, une mise en défens serait à envisager.

Hôtel du département.

1, Place Monseigneur de Galard

BP 310 - 43011 Le Puy en Velay cedex

tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99

conseilgeneral@cg43.fr

M. Seytre indique que les analyses ne sont pas encore terminées, et que le pas de trois ans, défini au départ à titre expérimental, pourra être élargi à 5 ans. Le prochain contrôle des placettes devrait donc avoir lieu en 2017.

M. Merle indique que sur certains secteurs, la végétation aquatique est en cours de disparition à cause de l'ensablement qui se généralise notamment sur la Seuge.

M. Tabourin est inquiet quant à la dégradation apparente des milieux sur la Cham Minières alors qu'il s'agit du seul secteur contractualisé en MAEt.

M. Seytre répond qu'il faut être prudent sur l'interprétation des résultats et que l'on ne peut pas conclure à la seule lecture du second passage. Il serait également intéressant de croiser ces résultats avec les données agronomiques.

M. Tabourin demande ce qui est préconisé au niveau de la gestion des landes, étant donné le problème de recouvrement par les ligneux.

M. Seytre préconise une action rapide d'ouverture du milieu sur le Truc de la Garde et le Montchauvet en coupant et exportant les pins sylvestres et les épicéas, les arbres adultes dégradant la qualité de la lande notamment en créant de l'ombrage.

M. Merle ajoute qu'il y a des pins très anciens, et qu'ils ont une croissance très lente.

M. Olnagol poursuit la présentation, avec les actions de communication.

➤ Lettres d'information

Deux lettres d'information ont été publiées, l'une en février 2010 et l'autre en mai 2011. La prochaine paraîtra en fin d'année 2012. Ces lettres d'informations sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saugues, Grèzes et Chanaleilles.

➤ Réunions d'information

Trois réunions ont eu lieu à Chanaleilles : le 9 novembre 2010 (Charte Natura 2000), le 15 mai 2012 (Résultats des études diachronique et sur la tourbière de la Loubeyre) et le 26 septembre 2012 (valorisation des résultats de l'étude sur les hêtraies auprès des propriétaires forestiers).

➤ Animations

Des interventions auprès de différents publics ont eu lieu en 2011-2012. Tout d'abord, une sortie botanique animée par le Conservatoire botanique national du Massif Central a eu lieu le 25 juin 2011. Ensuite, une intervention auprès d'une classe de BTS Gestion Forestière de Bonnefont a été effectuée le 13 octobre 2011. Enfin, le SMAT du Haut-Allier est intervenu lors d'une randonnée organisée par l'association « Histoire et marche » de Chanaleilles.

M. Olnagol présente les dossiers auxquels le Conseil Général et le SMAT ont participé depuis 2010.

Il s'agit tout d'abord du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion du Domaine du Sauvage (par la suite présenté par Véronique Morel). Une réunion a eu lieu sur un projet de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques, toutefois hors du site Natura 2000. Ensuite, la structure animatrice a été contactée dans le cadre des évaluations d'incidences concernant l'entretien de la ligne électrique haute-tension « Margeride-

Hôtel du département.

1, Place Monseigneur de Galard
BP 310 - 43011 Le Puy en Velay cedex
tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99
conseilgeneral@cg43.fr

Pratclaux ». Enfin, différents tracés de chemins de randonnée ont été étudiés avec les services du Conseil Général et le Comité départemental de randonnée pédestre. Ces tracés concernent entre autres le Domaine du Sauvage, mais aussi plus généralement les communes de Saugues et Grèzes.

Les plans de financement des actions sur les trois années d'animation sont présentés :

Action 2010	Coût	Financement		
		Etat	FEADER	Conseil Général
Animation (SMAT + CG 43)	8 235,00 €	45,9 %	44,5 %	9,6 %
Actions de communication	3 090,18 €			
Suivis scientifiques	10 300,00 €			
Total	21 625,18 €			

Action 2011	Coût	Financement		
		Etat	FEADER	Conseil Général
Animation (SMAT + CG 43)	8 735,00 €	45,9 %	46,4 %	7,7 %
Actions de communication	500,00 €			
Suivis scientifiques	7 000,00 €			
Total	16 235,00 €			

Action 2012	Coût	Financement		
		Etat	FEADER	Conseil Général
Animation (SMAT + CG 43)	8 752,25 €	46 %	49,3 %	4,7 %
Actions de communication	2 299,73 €			
Suivis scientifiques	15 290,00 €			
Total	26 341,98 €			

M. Tabourin demande si la promotion de la Charte Natura 2000 a été faite auprès d'autres propriétaires que le Conseil Général de la Haute-Loire.

M. Olnol répond que lors de la réunion du 26 septembre 2012, l'ensemble des propriétaires forestiers du site a été invité. Bien que le nombre de participants à la réunion ait été faible, les modalités de l'adhésion à la Charte Natura 2000 ont été présentées (engagements, contrepartie, procédure). Mme Planchon ajoute que depuis deux ans, le nombre de chartes signées est en augmentation, représentant une surface d'environ 900 ha sur le département de la Haute-Loire. Sur les habitats forestiers, les engagements sont relativement peu contraignants ce qui facilite la contractualisation.

M. Mouchet conclut cette partie et propose de passer à la programmation des actions pour l'année 2013.

2) Programmation des actions pour 2013

M. Olnol présente les actions prévues en 2013.

➤ Animation et communication

L'animation par le SMAT du Haut-Allier et le Conseil Général est reconduite à l'image de ce qui a été fait durant les autres années.

Ensuite, deux à trois actions de communication et de sensibilisation sont proposées. Tout d'abord une journée de formation et de sensibilisation des professionnels du tourisme au patrimoine naturel margeridien. Cette action permettra d'une part de proposer de bonnes pratiques et de donner des exemples pour protéger ce patrimoine naturel, et d'autre part une certaine valorisation des connaissances auprès du public.

Par ailleurs, étant donné le succès de la sortie botanique en 2011, une nouvelle sortie à l'attention de la population locale est prévue. Cette action permet de valoriser les connaissances et d'initier une prise de conscience de la population locale sur la fragilité du patrimoine naturel du site.

Une nouvelle animation en lien avec l'association « Histoire et marche » de Chanaleilles est également envisageable.

➤ Suivis scientifiques et techniques

En termes de suivis scientifiques et techniques, il est proposé un inventaire des Chauves-souris sur le site. En effet, le Document d'objectifs indique la potentialité de certaines espèces d'intérêt communautaire (en particulier Barbastelle et Grand/Petit Murin), sans pour autant indiquer de données précises. Ce suivi permettra de compléter les connaissances sur le site.

Action 2013	Coût	Financement		
		Etat	FEADER	Conseil Général
Animation (SMAT + CG 43)	8 754,05 €	35,7 %	50 %	14,3 %
Actions de communication	2 008,84 €	55,1 %	44,9 %	
Suivis scientifiques	6 060,00 €	50 %	50 %	
Total	16 822,89 €	43,1 %	49,4 %	7,5 %

M. Olagnol passe la parole à Mme Morel du Conseil Général pour la présentation détaillée des actions réalisées au Sauvage dans le cadre du plan de gestion.

3) Actions menées sur le domaine du Sauvage

Mme Morel rappelle qu'un plan de gestion du Domaine du Sauvage a été réalisé et validé en 2008. La mise en œuvre des actions a débuté en 2009.

En ce qui concerne le gyrobroyage effectué sur les landes, plusieurs effets ont été constatés. M. Seytre explique que sur une placette où l'on avait du genêt à balais, le gyrobroyage a été efficace, il n'y a pas eu de rejets et les plantes caractéristiques des pelouses se sont développées. En revanche, sur des placettes à genêt purgatif, les rejets sont assez nombreux, la flore caractéristique des pelouses met plus de temps à s'exprimer, ceci étant dû en partie au taux élevé de recouvrement initial par le genêt. Le pâturage en place permettra d'entretenir le milieu.

Mme Morel poursuit avec les prairies de fauche, en indiquant que les surfaces fauchées avaient augmenté par rapport au début de la période de gestion. C'est le cas notamment sur les secteurs du « Pré aux Lièvres » et « La Montagne ».

M. Merle ajoute qu'auparavant, il y avait encore plus de prairies fauchées.

Sur le plan de la restauration des tourbières, Mme Morel indique que plusieurs tourbières ont été restaurées : « Narces de la Réserve » et du « trou de la Louve » en 2009, « Narces de la Matte longue » et du Sauvage en 2010. Ces travaux ont permis de restaurer des conditions hydrologiques favorables au développement d'espèces turfiques (sphaignes notamment).

M. Merle estime que le ruisseau de la réserve est en train de se fermer à cause des aménagements qui ont également pour effet la libération de tanins et le réchauffement de l'eau

Mme Planchon souligne que des expérimentations de ce type ont été conduites en Franche Comté avec une plus grande antériorité (année 90) notamment sur le site tourbeux sur la vallée du Drugeon.

Ensuite, sur le plan forestier, une zone tampon en bordure de tourbières est en cours de réalisation. D'autres éliminations de plantations malvenues ont été faites (« Narces de Chaudeyrac », « Chapelet de Madrières »), ainsi que la suppression de rémanents. Les premiers résultats montrent l'apparition de plantes nitrophiles (Epilobe et framboisier), ce qui est dû à une minéralisation de l'azote lors de la mise en lumière. Ce stade est transitoire, on note déjà l'apparition d'espèces turfiques sur l'une des placettes.

Mme Morel explique ensuite que des berges ont été mises en défens entre 2009 et 2011, deux placettes de suivi ont été mises en place. Les résultats montrent que la végétation à Myriophylle s'est beaucoup développée, le dispositif est rapidement efficace.

Une autre zone érodée par le piétinement (talus) a été mise en défens. Les travaux sont trop récents pour se prononcer sur leurs efficacités. Les pâturages ont été réorganisés à partir de 2009. Des inventaires complémentaires ont été effectués (bryophytes notamment). Deux espèces

de mousses de la directive Habitats ont été inventoriées : *Hamatocaulis vernicosus* et *Bruchia vogesiaca*. 70 espèces ont été recensées sur le site.

Mme Morel indique les actions envisagées pour la suite de la mise en œuvre du plan de gestion :

- Inventaire des petits vertébrés et des invertébrés,
- Inventaire des chiroptères (lien avec l'action sur le site Natura 2000),
- Suivis sur les stations d'espèces végétales remarquables,
- Mise en place d'îlots de sénescence dans les forêts,
- Développement des activités de pleine nature.

M. Bost explique le projet des trois circuits de randonnée allant du circuit « digestif » de 5 km au circuit de 30 km reliant le Sauvage à Saugues et souligne les difficultés rencontrées au niveau de la sécurité et de la prise en compte des pratiques déjà existantes sur le site (pâturage, tourbière, chasse).

M. Mouchet ajoute qu'en termes d'activités de pleine nature, le Conseil Général réfléchit actuellement à la mise en place d'une Voie Verte entre le Domaine du Sauvage et le lac de Charpal.

M. Merle souhaite faire remonter les mécontentements de certains habitants de Chanaleilles qui ne peuvent plus accéder en voiture au Sauvage notamment des personnes âgées qui avaient l'habitude de fréquenter le site.

Mme Morel explique que cette décision a été prise par le Conseil Général dans un souci de sécurité par rapport à l'exploitation forestière suite à la généralisation de stationnement de véhicules gênants sur la voirie forestière. Des autorisations de circuler sont réservés pour l'exploitation forestière, les exploitants amenant leurs bêtes aux estives, l'exercice de la chasse, le suivi scientifique et les propriétaires lozériens.

M. Mouchet ajoute que des panneaux d'interdiction étaient en place depuis longtemps mais qu'ils n'étaient pas respectés mais demande à l'ONF si la mise en place de cet arrêté était réellement indispensable.

M. Moulin explique que cela passe jusqu'à présent par de la sensibilisation et qu'il n'y a pas de verbalisation. Il indique que le passage de quads est régulier et que certaines personnes y allaient très régulièrement. Le propriétaire peut être par ailleurs mis en cause en cas d'accident.

Mme Morel indique qu'un article de presse doit paraître prochainement à ce sujet.

M. Mouchet remercie les participants et clôt la séance.

Serge MOUCHET

Président du comité de pilotage
des sommets et versants
orientaux de la Margeride



